

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ****L'an deux mil VINGT QUATRE****Le 18 juillet 2024 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 11 juillet 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, Mme MONTANES Véronique, M. FAYOLLE Jean, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme BORY Annie, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme PEYRARD Emilie, M. DESBENOIT Bernard, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, M. AUBRET Alain, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41      Nombre de présents : 30      Nombre de votants : 36

Excusés : M. MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. HERTZOG Etienne, M. LOMBARD Jean Marc remplacé par Mme BORY Annie, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme remplacé par Mme PEYRARD Emilie, M. JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal.

Pouvoirs : M. MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine à Mme LEBLANC Florence, M. MEUNIER Gérard à M. FAYOLLE Jean, M. HERTZOG Etienne à M. BERTHELIER Bruno, Mme CALLSEN Marie-Christine à M. AUBRET Alain, M. DESCAVE Guillaume à M. CHENAUD Fabrice.

Election d'un secrétaire de séance : M. MOULIN Bernard. (Vougy).

**N°2024/N°128****OBJET : PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN : AVENANT  
CONVENTION CADRE INCLUSION VOLET SANTE**

M. le Président informe les conseillers communautaires que depuis sa signature fin de l'année 2022, la convention cadre Petites Villes de Demain/ORT regroupe Charlieu Belmont Communauté, les villes de Charlieu, Belmont-de-la-Loire et Pouilly-sous-Charlieu, l'Etat, ainsi que l'association Sites et Cités Remarquables de France dans l'objectif de mise en place d'une stratégie de dynamisation de Charlieu ville lauréate du programme, mais plus largement de l'ensemble des centres-bourgs du territoire.

La convention regroupe 5 orientations stratégiques dans son plan d'action :

- Orientation 1 : Engager une démarche globale de requalification du parc de logement afin de tendre vers le développement d'une offre plus attractive
- Orientation 2 : Dynamiser le tissu commercial de centre-bourg
- Orientation 3 : De l'aménagement de l'espace public à la végétalisation : vers une réorganisation des centres-bourgs en incluant les enjeux de demain
- Orientation 4 : Développer le potentiel de l'offre culturelle
- Orientation 5 : Tendre vers un territoire plus attractif par la création d'équipements structurants et le développement de l'offre touristique

En juillet 2023 lors du dernier comité de pilotage Petites Villes de Demain, il a été discuté de l'intégration de la démarche d'élaboration du Contrat Local de Santé (CLS) au sein de la stratégie Petites Villes de Demain.

Les questions de la richesse d'une offre de santé et de l'état de santé des populations peuvent être vues comme un des pans qui constitue l'attractivité d'un territoire ou d'une centralité.

L'intégration de la démarche d'élaboration du CLS au sein de la convention Petites Villes de Demain permet également de pouvoir prétendre à l'enveloppe d'aide à l'ingénierie mise à disposition par la Banque des Territoires dans le cadre de la sollicitation d'un prestataire extérieur afin d'aider à construire le CLS.

A ce titre, la question des manques en termes de professionnels de santé est bien abordée au sein du diagnostic de territoire intégré à la convention cadre. La problématique est donc présentée au sein du document, mais n'est pour l'instant pas traduite dans le plan d'action.

Modification de la convention cadre :

L'idée est d'ajouter une orientation stratégique supplémentaire : Orientation 6 : Réduire les inégalités en matière de santé. Cette orientation stratégique intégrera une nouvelle fiche action : FA n°49 « Mettre en place un Contrat Local de Santé ».

Cet ajout nécessitant la modification du contenu de la convention, un avenant doit être signé.

Ainsi l'ajout d'un paragraphe est proposé afin de présenter cette nouvelle orientation :

#### 5.06 Orientation 6 : Réduire les inégalités en matière de santé

A l'image de la plupart des territoires intercommunaux français, Charlieu Belmont Communauté fait face à un déficit de professionnels de santé. En effet et delà des effectifs insuffisants, la répartition des professionnels de santé du territoire reste très inégale.

Afin de palier au mieux à cette situation, la construction d'un Contrat Local de Santé (CLS) doit permettre au territoire en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé de faire face autant que possible aux difficultés rencontrées et agir afin que les populations restent en bonne santé. Au-delà de l'accès au soin des populations, ce contrat doit donc permettre d'agir sur l'ensemble des déterminants de santé. Alimentation, logement, prévention, santé mentale, lutte contre les espèces invasives nocives, activité physique, ... telles seront les pistes d'actions travaillées dans le cadre du contrat local de santé.

-Renforcer la coordination entre tous les professionnels du domaine de la santé

-Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé

-Engager des actions de santé adaptées aux caractéristiques et aux besoins des populations du territoire

Et une fiche action est ajoutée, voir en annexe.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- valide la proposition d'avenant à la convention cadre Petites Villes de Demain et l'intégration d'une nouvelle fiche action telle qu'annexée.

Le Secrétaire de séance  
Représentant de la commune de Vougy  
M. Bernard MOULIN

Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20240718-2024-128-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/07/2024

Publication : 25/07/2024

